

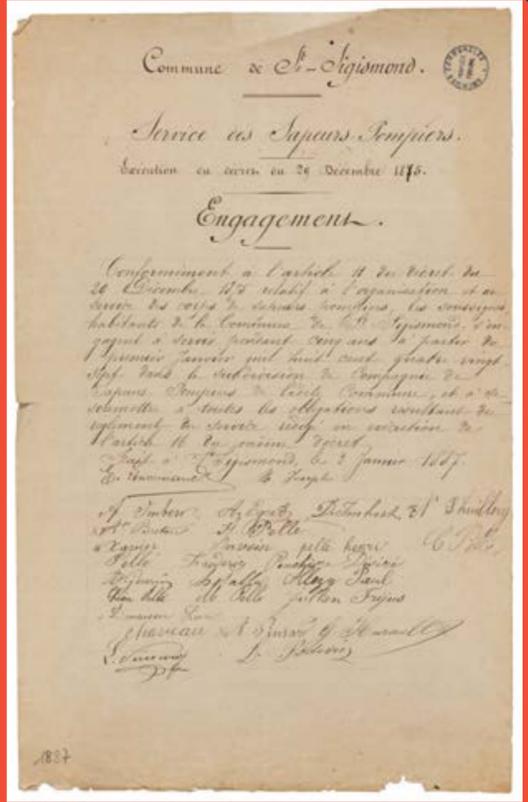
12. S'ENGAGER

S'INVESTIR AU SERVICE DE TOUS

Être citoyen, c'est aussi s'engager pour la collectivité en dehors de tout cadre politique. Les pompiers volontaires incarnent depuis longtemps la figure de ces Français qui se mettent au service du pays, parfois au péril de leur vie. Présents sur l'ensemble de territoire, ils constituent un acteur indispensable de la sécurité civile. Dès le XIX^e siècle, les communes investissent dans du matériel et engagent des hommes pour lutter contre les incendies et porter secours aux personnes en difficulté. Un décret de 1875 fait passer les pompiers communaux sous statut civil et, à partir de 1925, est établie la distinction entre pompiers professionnels et volontaires.



2 -Georgette Duru, infirmière volontaire à l'hôpital complémentaire n°6 installé au château de Beauvoir d'Olivet durant la guerre 1914-1918, photographie non datée. Carte d'un soldat
Arch. dép. du Loiret, 1 J 2316

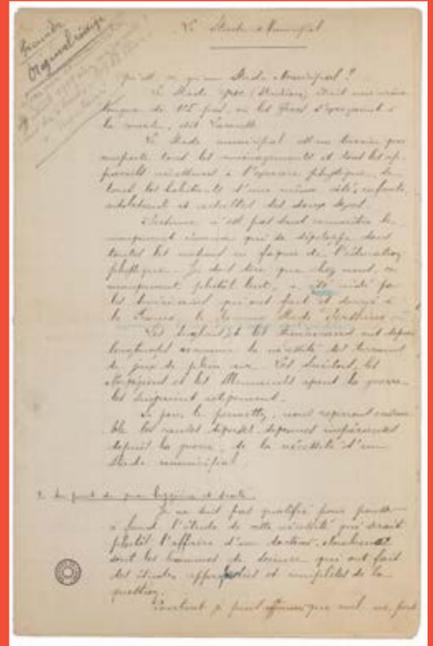
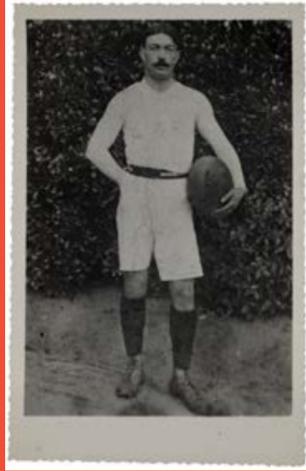


1 -Engagement signé par les sapeurs-pompiers, 2 janvier 1887
Archives communales de Saint-Sigismond, 430 O-SUPPL 3 H 13

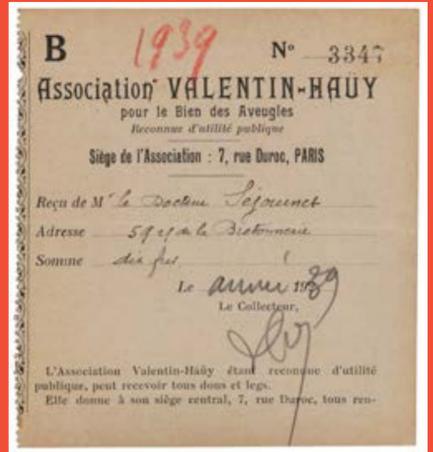


À la même époque les femmes prennent aussi leur part dans les engagements citoyens. Les infirmières volontaires ont laissé un souvenir particulièrement marquant lors de la Première Guerre mondiale, à l'image de Georgette Duru qui reçoit en abondance des lettres de remerciements de la part de soldats convalescents.

3 -Portrait en tenue de rugby de Maurice Béraud, instituteur et dirigeant actif de l'Union sportive montargoise, photographie non datée
Rapport sur la nécessité de construire un stade municipal à Montargis, 1919
Porche d'entrée du stade, dénommé « Maurice Béraud » en 1947, photographie non datée
Arch. dép. du Loiret, 510 J 7



La loi sur les associations du 1er juillet 1901 fournit le cadre légal aux engagements les plus divers. Le soutien aux justes causes s'y exprime pleinement, qu'on soit simple adhérent ou qu'on y prenne des responsabilités. Ainsi, dans l'entre-deux-guerres, le docteur Séjournet rejoint l'Association nationale Valentin Haüy pour le « bien des aveugles », quand l'instituteur Maurice Béraud œuvre au développement du sport pour tous à Montargis. La participation des citoyens à la vie publique se limite donc de moins en moins à l'exercice de leurs droits civils et politiques.



4 -Carte de membre de l'association Valentin-Haüy de Jean Séjournet, médecin à Cléry-Saint-André, 1936
Arch. dép. du Loiret, 1 J 2124



5 -« Un bus au secours de la citoyenneté », article paru dans La Nouvelle République du Centre-Ouest, 26 février 1990
Arch. dép. du Loiret, 1453 W 749

La frontière entre adhésion à une cause et engagement politique est parfois ténue. Dans les années 1980, l'association France Plus fait circuler un « bus civique » pour inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales. La démarche se revendique comme apolitique mais l'incitation est claire : les jeunes doivent aussi prendre leurs responsabilités dans la société française.